

ATTESTATION DE CONFORMITE

L'organisme certificateur LSTI

Déclare que le prestataire

NETHEOS

SIEGE : LES CENTURIES I – 93 PLACE PIERRE DUHEM – 34000 MONTPELLIER -

Assure des fonctions techniques d'Autorité d'enregistrement conformes à la norme :

EN 319 411-1 V1.2.2: Signatures électroniques et infrastructures (ESI) - Exigences de politique et de sécurité applicables aux prestataires de service de confiance délivrant des certificats - Partie 1: Exigences générales

EN 319 411-2 V2.2.2: Signatures électroniques et infrastructures (ESI) - Exigences de politique et de sécurité applicables aux prestataires de service de confiance délivrant des certificats qualifiés - Partie 2: Exigences applicables aux prestataires de service de confiance délivrant des certificats qualifiés UE

Pour les niveaux LCP, NCP et QCP selon les fonctions détaillées en annexe de la présente attestation.

Cette attestation est enregistrée sous le numéro : **Attestation LSTI N° 11186-1341-V1.0**

Cette attestation doit être considérée en conjonction avec les rapports d'évaluation :

LSTI_11186_1341_Audit report_401

LSTI_11186_1341_Audit report_411-1

LSTI_11186_1341_Audit report_411-2

Date de début de validité 2019/08/09

Date de fin de validité 2021/08/08

Armelle TROTIN

Directrice de la certification

Annexe 1

Schéma de certification

Accréditation

LSTI est accrédité par le Cofrac sous le numéro n°4-0063 selon la norme NF EN ISO 17021-1, sous le n° 5-0546 selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 :2012 et sous le numéro n° 4-0091 selon la norme NF EN ISO/CEI 17024 et selon les règles d'application du Cofrac pour les portées précises disponibles sur le site www.cofrac.fr.

Les certificats et attestations de conformité sont émis conformément aux règles générales de la certification des Prestataires de services de confiance (PSC) **LSTI Q055** pour les certifications aux normes européennes listées au paragraphe « exigences applicables » ci-après.

Exigences applicables

Les exigences sont décrites dans les normes suivantes :

- *EN 319 401 V2.2.1 : Signatures électroniques et infrastructures (ESI) - Exigences de politique générale des prestataires de service de confiance*
- *EN 319 411-1 V1.2.2 : Signatures électroniques et infrastructures (ESI) - Exigences de politique et de sécurité applicables aux prestataires de service de confiance délivrant des certificats - Partie 1 : Exigences générales*
- *EN 319 411-2 V2.2.2: Signatures électroniques et infrastructures (ESI) - Exigences de politique et de sécurité applicables aux prestataires de service de confiance délivrant des certificats qualifiés - Partie 2: Exigences applicables aux prestataires de service de confiance délivrant des certificats qualifiés UE*

Et aux exigences des schéma(s) de certification

- **Q055** - Règlement de certification des prestataires de services de confiance (PSCO)

Résultats de l'évaluation de conformité

- Les fonctions listées en annexe 2 sont assurées conformément aux exigences applicables décrites dans les normes listées ci-dessus.
- Les exigences de la certification décrites dans le schéma de certification sont respectées.

Annexe 2

Fonctions assurées par le prestataire et déclarées conformes

Fonctions	Standard
AE	EN 319 411-1 EN 319 411-2
Service de publication (AE)	EN 319 411-1 EN 319 411-2
Services de gestion des révocations (AE)	EN 319 411-1 EN 319 411-2
Archivage des données d'enregistrement	EN 319 411-1 EN 319 411-2
Archivage des données d'audit	EN 319 411-1 EN 319 411-2
Hébergement de l'AE	EN 319 411-1 EN 319 411-2

Suivi des modifications

Version	Date d'émission	Modification
Version 1	2019/10/04	Initiale certification

FIN DU CERTIFICAT